

Question présentée par le député :
M. François Lefort

Date de dépôt : 19 septembre 2013

Question écrite urgente

Coopération avec la Chine : quelles conditions et quelles garanties a obtenues le Conseil d'Etat ?

La presse nous entretient fréquemment de la volonté de la Suisse de se rapprocher de la Chine. La presse nous a donné à voir ceux heureux de signer un accord économique¹, dans un Palais Fédéral transformé en camp retranché, ceux-là aussi heureux de passer en revue les troupes militaires chinoises², tant heureux et tant oubliés de Tiananmen³, si heureux à l'idée d'accroître ce qu'on appelle les « échanges culturels »⁴.

Jamais, l'exclusion, la mise de côté, l'ignorance n'ont été bons conseillers en matière de relations internationales. Les échanges économiques et humains sont, évidemment, un facteur d'intégration.

¹ Le 24 mai 2013, les autorités chinoises ont été reçues à Berne (voir notamment la *Tribune de Genève* du 24 mai 2013 : <http://www.tdg.ch/suisse/Imposant-deploiement-policier-devant-le-Palais-federal/story/28424368>)

² Le 20 juillet 2013, le président de la Confédération Ueli Maurer, en visite en République populaire de Chine, a passé en revue les troupes militaires du pays avec le président Xi Jinping (voir notamment la *Tribune de Genève* du 20 juillet 2013 : <http://www.tdg.ch/monde/asie-oceanie/chine-ueli-maurer-parle-ecosysteme/story/30379930>).

³ Dans un entretien avec la radio Suisse-allemande le 19 juillet 2013, le président de la Confédération Ueli Maurer dit qu'il faut « tirer un trait sur Tiananmen » (voir notamment la *Neue Zürcher Zeitung* : <http://www.nzz.ch/aktuell/schweiz/ueli-maurer-stolpert-ueber-den-tiananmen-platz-1.18119479>).

⁴ En visite à Pékin, le président du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève souligne l'importance des « échanges culturels » avec la Chine (voir notamment la *Tribune de Genève* du 16 septembre 2013 : <http://www.tdg.ch/suisse/genève-accord-partenariat-pekín/story/29307730>).

Que se passe-t-il en Chine ? Depuis fin août, tout indique que les autorités chinoises ont entamé une répression de l'opposition sans précédent, sur tout le territoire, comme le rapporte notamment Human Rights Watch⁵.

Quand on parle de culture avec la Chine, a-t-on pensé à évoquer Liu Xiaobo, Prix Nobel de la paix, ancien président du Centre PEN en Chine, toujours en prison ?

A-t-on parlé d'un autre écrivain, aujourd'hui exilé, Liao Yiwu, qui a récemment témoigné de l'horreur de sa détention, notamment par l'utilisation de la torture, de manière systématique, pour le punir pour ses écrits et ses pensées.

A-t-on parlé de l'artiste Ai Weiwei et de tant d'autres ?

Défendre la place de Genève dans le monde, au sens de l'art. 146, al. 2, de la Constitution, c'est aussi défendre ce pour quoi elle existe et ainsi intégrer des conditions à toute coopération économique et demander des garanties. Des garanties quant au travail forcé, à la rééducation par le travail des opposants politiques, des tibétains, des ouïgours, des pratiquants du Falun Gong, des garanties quant au travail des enfants et des ouvriers notamment dans l'industrie minière. Ces bases constituent, concrètement, des éléments pour lesquels on peut s'engager et qui influencent également la Chine. Des garanties, en particulier sur les nuisances environnementales, lorsqu'on sait que l'économie chinoise est la plus polluante au monde – et la Chine fait bien peu contre, comme le montrent les nombreuses publications de Worldwatch⁶.

Lorsque Genève signe des accords économiques, on entend que nous y gagnons. En l'espèce, la Chine y gagne au moins autant que nous. Elle renforce encore son influence et gagne en respectabilité. Nous lui offrons cela à prix réduit.

Les garanties que nous pourrions demander bénéficieraient, elles, à la population chinoise et pas une oligarchie.

⁵ Voir la dernière publication à ce sujet de Human Rights Watch en août 2013 : <http://www.hrw.org/news/2013/08/30/china-nationwide-arrests-activists-critics-multiply>.

⁶ Voir la page Internet de Worldwatch consacrée à la Chine : <http://www.worldwatch.org/chinawatch>.

Ces considérations m'amènent à poser les questions suivantes au Conseil d'État :

- Le Conseil d'État compte-t-il publier les accords signés avec municipalité de Pékin et toute autre autorité de la République populaire de Chine ?*
- Le Conseil d'État a-t-il évalué les retombées économiques qu'il prétend ainsi créer et peut-il en conséquence communiquer, par secteur économique, quelles sont ces retombées escomptées ?*
- À la mention d'échanges culturels avec la Chine, le Conseil d'État avait-il pensé à la situation d'artistes emprisonnés, torturés, tués et a-t-il évoqué ces situations avec les autorités rencontrées ? Au surplus, quels sont les conditions inscrites dans les accords signés pour garantir la liberté de l'art et de la création, au sens de l'art. 29 de la Constitution ?*
- Finalement, au vu de l'importance de la délégation cantonale visible dans les images de la presse (président du Conseil d'État, chancière d'État, chef du protocole), le Conseil d'État peut-il expliquer pourquoi ce déplacement en Asie n'a pas été annoncé au point presse du Conseil d'État précédent le voyage ?*
- Le Conseil d'État peut-il subsidiairement indiquer les frais engendrés par ce déplacement ?*

En vous priant, Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat, de bien vouloir agréer l'expression de mes respectueuses salutations.